



Question écrite

AI : mémoire publique et mémoire privée

Quels documents du site internet sont-ils accessibles aux moteurs de recherche et sont donc susceptibles d'être intégrés dans les mémoires qui servent de sources de savoir-faire à l'intelligence artificielle ? C'est une question qu'il faut se poser puisque AI Chat GPT comme les autres applications exploitent leur mémoire, collectée voire pillée sur tous les sites accessibles sur Internet pour répondre aux questions qui leur sont posées, pour rédiger des textes ou des discours ou créer des images. Ils exploitent en fait les données que nous lui fournissons. Et suivant la question posée, par un membre de l'administration par exemple, sur une question ayant trait à la ville, il y a un risque de cercle vicieux si l'algorithme a accès à nos informations internes.

D'autre part, comme pour les personnes physiques, la commune doit protéger son identité et cela passe par une séparation rigoureuse des informations accessibles de celles qui sont publiques et donc publiées. Nous demandons au CC de nous informer des dispositions en vigueur pour préserver la personnalité de la ville, de ses employés et de ses habitants et les moyens de surveiller leur mise en œuvre.

Delémont, le 25 mars 2024

Pour le groupe socialiste,

Marc Ribeaud

Hehmet

A. Hammi

P.B.

Bahar

Stassad

K. Ashma